

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01561 Numéro SIREN : 479 140 246 Nom ou dénomination : ODESSA CONCEPT
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/013686

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULON

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/013686**
n° de gestion : **2006B01561**
n° SIREN : **479 140 246 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 19/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ODESSA CONCEPT - Société à responsabilité limitée
925 avenue de la Victoire du 8 Mai 1945 83000 Toulon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



693005

« ODESSA CONCEPT »

Sarl au Capital de 125 000 €

Espace Victoire – 925, Avenue de la Victoire - 83000 TOULON

RCS TOULON - 479 140 246 – 2006 B 01561

=====

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2019

=====

L'an deux mille dix neuf, et le trente juin, à onze heures,

Les associés de la société « ODESSA CONCEPT » se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques DELRIEU, gérant.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les associés présents.

Monsieur le président constate que six associés représentant 675 parts sur 1250 parts composant le capital social sont présents ou représentés.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- le rapport de la gérance sur l'exercice écoulé,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours francs avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion,
- affectation des résultats,
- approbation des conventions visées par l'article 223-19 du code de commerce,
- questions diverses.

Puis elle donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

=====

Après avoir entendu le rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir constaté que l'exercice se traduit par un déficit de 236,46 €, décide d'affecter ce montant au compte report à nouveau, qui devient égal à – (149 011,75) €.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Dividendes distribués
	éligibles à l'abattement de 40 % total	éligibles à l'abattement de 40 % par part
31/12/2016	NEANT	NEANT
31/12/2017	NEANT	NEANT
31/12/2018	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale constate que le gérant a perçu une rémunération sur l'exercice écoulé de 0 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par la gérance.



Expéditeur :

Greffé du Tribunal de Commerce de Toulon
CS 30509 140 boulevard Maréchal LECLERC
83041 TOULON CEDEX



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
TOULON



Relance 1 Dca

ODESSA CONCEPT
925 Avenue de la Victoire du 8 Mai 1945
83000 TOULON

Dossier : ODESSA CONCEPT
RCS Toulon 479 140 246
2006B01561

Toulon, le 03/09/2019

Objet : non dépôt des comptes annuels
Exercice clos le : 31/12/2018

A l'attention du représentant légal : M. DELRIEU Jacques

Après vérification, il apparaît que votre société n'a pas déposé au greffe les documents comptables de l'exercice clos le 31/12/2018.

Je vous rappelle que conformément aux articles L 232-21 à L 232-23 et R 123-111 du code de commerce ce dépôt aurait dû être effectué dans le mois qui suit l'approbation des comptes par l'assemblée générale ordinaire ou dans les deux mois suivant cette approbation lorsque le dépôt est effectué par voie électronique.

Ce retard m'a été signalé par le greffier conformément à l'article L 232-24 du code de commerce.

En conséquence, je vous invite à régulariser la situation de votre société dans le délai d'un mois, soit au plus tard le 03/10/2019, en adressant au greffe du tribunal de commerce les pièces mentionnées au dos du présent courrier, par voie postale ou par voie électronique sur le site www.infogreffe.fr.

En cas de refus d'approbation ou d'acceptation des comptes annuels, une copie de la délibération de l'assemblée ou de la décision de l'associé unique doit être déposée au greffe dans le même délai, pour être annexée au registre du commerce et des sociétés.

Enfin, la société commerciale qui s'abstient de déposer ses comptes au greffe prend le risque d'être affectée dans sa cotation Banque de France et des organismes d'assurance-crédit.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Olivier BONNET,
Juge délégué



IMPORTANT :

Le non dépôt des comptes annuels est puni d'une contravention de 1 500 à 3 000 euros (article R 247-3 du code de commerce). Lorsque les dirigeants d'une société commerciale ne procèdent pas au dépôt des comptes annuels dans les délais prévus par les textes applicables, le président peut leur adresser une injonction de la faire à bref délai sous astreinte (article L611-2 du code de commerce).

Greffé du Tribunal de Commerce de Toulon - CS 30509 140 boulevard Maréchal LECLERC
83041 TOULON CEDEX

Tél : 08 91 01 11 11 - Fax : 04 94 18 54 82

01012018

31122018

X

SIE TOULON
RUE SAINT BERNARD
CS 20207
83081 TOULON CEDEX

A IDENTIFICATION

SARL ODESSA CONCEPT
925 AV VICTOIRE DU 08/05/1945

83000 TOULON

225607

47914024600022

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

236

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

TLM CONSEILS
LES CENTURIONS

876 AV DE LATRE DE TASSIGNY
83600 FREJUS

0494954293

A frejus

le 25/09/2019

Signature et qualité du déclarant

J. DELRIEU

GERANT

Désignation de l'entreprise		SARL ODESSA CONCEPT		925 AV VICTOIRE DU 08/05/1945		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		83000 TOULON					
SIRET		4 7 9 1 4 0 2 4 6 0 0 0 2 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122018		31122017	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	2 222	042	2 222		
	Total I (5)	044	2 222	048	2 222		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	364	074	364	346	
		Valeurs mobilières de placement	080		082		
		Disponibilités	084		086		
		Charges constatées d'avance *	092		094		
		Total II	096	364	098	364	346
		Total général (I + II)	110	2 586	112	2 586	346
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	125 000	125 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	(148 775)	(148 727)			
	Résultat de l'exercice	136	(236)	(48)			
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142	(24 012)	(23 775)		
		Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	25 839	23 308			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		55			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 758)	172	758	758			
	Produits constatés d'avance	174					
		Total III	176	26 598	24 121		
Total général (I + II + III)				180	2 586	346	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 222	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

JD

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL ODESSA CONCEPT		Néant				
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122018	Exercice N-1 clos le 31122017			
				1	2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
			217	218				
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *		224					
	Subventions d'exploitation reçues		226					
	Autres produits		230					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234					
	Variation de stock (marchandises) *		236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	211	48			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	25				
	Rémunérations du personnel *		250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252					
	Dotations aux amortissements *		254					
	Dotations aux provisions		256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260	262				
		Total des charges d'exploitation (II)		264	236	48		
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(236)	(48)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280					
	Produits exceptionnels (IV)		290					
	Charges financières (V)		294					
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347	348	300				
	Impôts sur les bénéfices *		306					
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(236)	(48)	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	236	
Règlements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SID)		324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	330					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992		
	Divers * ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			Bénéfice col. 1	352			
				Déficit col. 2	354	236		
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
		Déficits antérieurs reportables : * 148.776 dont imputés sur le résultat :			360			
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1	370		
				Déficit col. 2	372	236		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Jg

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL ODESSA CONCEPT						Néant ☐			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482	2 222	484		486	2 222		
TOTAL		490		492	2 222	494		496	2 222		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %			
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

33

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL ODESSA CONCEPTNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	148 776	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984	148 776				
Déficits de l'exercice		860	236				
Total des déficits restant à reporter		870	149 012				

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant			380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 18
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

JL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 47914024600022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ODESSA CONCEPT

ADRESSE (voie) 925 AV VICTOIRE DU 08/05/1945

CODE POSTAL 83000

VILLE TOULON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination AMI PARTENAIRE
N° SIREN (si société établie en France) 490703212 % de détention 54,00 Nb de parts ou actions 54
Adresse : N° 78 Voie ALLEE DES LIGURES
Code postal 83600 Commune FREJUS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

50

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

47914024600022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ODESSA CONCEPT

ADRESSE (voie)

925 AV VICTOIRE DU 08/05/1945

CODE POSTAL

83000

VILLE

TOULON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

A C H R

N° SIREN (si société établie en France)

495095986

% de détention

100,00

Adresse :

N°

Voie

AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal

83600

Commune

FREJUS

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 586** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de euros et un total **charges** de **236** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-236** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.